

## ANNEXE

Tableau 1 : naissances – reconnaissances de paternité ou de comaternité

Communes	Nombre d'habitants <sup>1</sup>	Nombre d'actes de reconnaissance par an	Proportion d'actes avec un parent en situation de séjour illégal	Cas de refus de dresser un acte de reconnaissance
Gand	260.837	1900	N/A	Oui
Charleroi	202.189	+/- 1500	+/- 50% <sup>2</sup>	Non
Bruxelles-Ville	180.704	1700	+/- 20%	Non
Schaerbeek	133.073	+/- 300	+/- 20%	Non <sup>3</sup>
Bruges	118.639	400	N/A	Oui
Namur	111.618	N/A <sup>4</sup>	N/A	Oui
Louvain	101.313	742	+/- 7%	Non
Mons	95.317	349	N/A	Non
Hasselt	77.652	187	+/- 5%	Non
Mouscron	58.274	+/- 300 <sup>5</sup>	+/- 11%	Non
Forest	56.106	154 <sup>6</sup>	+/- 6%	Non
Jette	52.565	+/- 210	N/A	Non
Péruwelz	17.164	+/- 84	N/A	Oui

<sup>1</sup> Situation au 1<sup>er</sup> février 2018, disponible sur [http://www.ibz.rrn.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/fr/pop/statistiques/stat-1-1\\_f.pdf](http://www.ibz.rrn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/stat-1-1_f.pdf).

<sup>2</sup> Cette proportion nous semble excessive au vu des autres réponses. Ce chiffre est donc à prendre avec des pincettes, une erreur de plume n'étant pas à exclure.

<sup>3</sup> Pas de cas de refus en l'absence de dispositions légales mais la commune reconnaît néanmoins qu'elle laisse traîner les choses et qu'elle retarde l'établissement de l'acte de reconnaissance. Le cas échéant, le service de l'état civil, après avoir acté la reconnaissance, informe le ministère public sur une éventuelle fraude.

<sup>4</sup> Cette commune a simplement répondu qu'il y a eu 3482 naissances en 2017.

<sup>5</sup> Moyenne des 5 dernières années, le nombre d'actes de reconnaissance en 2017 étant de 315.

<sup>6</sup> Chiffre de l'année 2016. En 2015, le nombre d'actes de reconnaissance était de 164.

Tableau 2 : mariages

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de déclarations de mariage par an	Proportion de déclarations avec un futur époux en situation de séjour illégal	Nombre de refus de célébrer un mariage (par an)
Gand	260.837	+/- 1100	186 (16,9%)	7
Charleroi	202.189	600	150 (25%)	35
Bruxelles-Ville	180.704	743 <sup>7</sup>	137 (18,4%)	32
Schaerbeek	133.073	482 <sup>8</sup>	82 <sup>9</sup> (17%)	15
Bruges	118.639	N/A	N/A	N/A
Namur	111.618	341	N/A	1
Louvain	101.313	+/- 450	+/- 40 (9%)	+/- 5
Mons	95.317	322	28 (8,7%)	13
Hasselt	77.652	353	46 (13%)	2
Mouscron	58.274	176	14 (8%)	2
Forest	56.106	155	40 <sup>10</sup> (26,7%)	3
Jette	52.565	179 <sup>11</sup>	42 (23,5%)	1
Péruwelz	17.164	+/- 40	N/A	7

Tableau 3 : cohabitations légales

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de déclarations de cohabitation légale par an	Proportion de déclarations avec un futur cohabitant légal en situation de séjour illégal	Nombre de refus d'acter une déclaration de cohabitation légale (par an)
Gand	260.837	+/- 1100	124 (11,27%)	14

<sup>7</sup> Chiffres de l'année 2016 tels que repris régulièrement dans les conclusions de l'avocat de Monsieur l'Officier de l'Etat civil de la Ville de Bruxelles lors des procédures en justice.

<sup>8</sup> En réalité, ce chiffre représente uniquement le nombre de mariages qui ont été célébrés par l'Officier de l'Etat civil en 2016.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Cette commune a précisé que ce chiffre représente le nombre de mariages dits « douteux » en raison du séjour illégal ou précaire de l'un des candidats au mariage.

<sup>11</sup> Chiffres partiels de l'année 2017, disponibles à la mi-novembre 2017.

Charleroi	202.189	60 <sup>12</sup>	20 (33,33%)	15
Bruxelles-Ville	180.704	333	98 (29,4%)	16
Schaerbeek	133.073	325 <sup>13</sup>	51 <sup>14</sup> (15,7%)	16
Bruges	118.639	N/A	N/A	N/A
Namur	111.618	413	N/A	1
Louvain	101.313	+/- 550	+/- 60 (10,9%)	+/- 5
Mons	95.317	286	19 (6,6%)	3
Hasselt	77.652	396	21 (5,3%)	3
Mouscron	58.274	221	8 (3,6%)	2
Forest	56.106	169	20 (11,8%)	2
Jette	52.565	110	35 (31,8%)	0
Péruwelz	17.164	+/- 100	N/A	3

---

<sup>12</sup> Uniquement les déclarations de cohabitation légale comprenant au moins un ressortissant étranger, en situation de séjour légal ou pas.

<sup>13</sup> En réalité, ce chiffre représente uniquement le nombre de déclarations de cohabitation légale qui ont été actées par l'Officier de l'Etat civil en 2016.

<sup>14</sup> *Ibid.*